



Fédération Française d'AéroModélisme

Paris, le 09 août 2017

FFAM
108, rue Saint-Maur
75011 PARIS

Tél : 01 43 55 82 03

Fax : 01 43 55 79 93

ffam@ffam.asso.fr

www.ffam.asso.fr

Reconnue d'utilité publique

Agréée par le ministère
chargé des sports
et par le ministère
chargé des transports

N/Réf. : 17265 / LH / JPP / JH

Objet : Consultation publique décrets et arrêtés concernant la loi relative au renforcement de la sécurité pour l'usage des drones civils.

Monsieur le président,

La DGAC a lancé la période de consultation publique concernant les projets d'arrêtés et de décrets visant à mettre en application les dispositions de la loi du 24 octobre 2016 relative au renforcement de la sécurité des drones civils.

La consultation est ouverte jusqu'au 29 septembre prochain.

Nous vous invitons à prendre connaissance des arrêtés et décrets et à les diffuser à vos membres et vous remercions de nous faire remonter les remarques avec l'article concerné ainsi que les commentaires par mail (reglementation@ffam.asso.fr) afin que nous centralisions les réponses et que nous répondions avant la date d'échéance indiquée par la DGAC.

Nous sommes déjà dans la phase d'analyse de ces textes et je vous transmettrai également très rapidement nos premières conclusions.

La FFAM a programmé des réunions de travail avec la DGAC dans les prochains jours et nous ne manquerons pas de faire remonter les points qui nous sembleraient encore problématiques afin de faire amender ces projets.

Veuillez recevoir, Monsieur le président, mes salutations distinguées.

**Le Président
Laurent HENRY**

P.J. : projets d'arrêtés et décrets

Membre du Conseil
National des Fédérations
Aéronautiques et Sportives



Affiliée au Comité National
Olympique et Sportif
Français

FRANCE



Comité National Olympique
et Sportif Français